

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
FONTAIN – ARGUEL – LA VEZE – PUGEY**
Compte-rendu de la réunion du mercredi 13 novembre 2019
à Fontain à 20 heures

Le 13 novembre 2019 à vingt heures le Conseil Syndical du SIFALP s'est réuni en mairie de Fontain, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VAGNE, Président du SIFALP, à la suite de la convocation adressée le 04 novembre 2019.

Membres présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Claude GRESSET, André AVIS
Commune de La Vèze : Christian PASCAL, Christophe CAVEROT, Catherine CUINET
Commune de Pugey : Céline MOISSON, Yannick FAVORY, Sébastien MOREL

Membres absents :

Nicolas PERRETTE, Michèle BOFFY

Invités présents :

Martine DONEY : Maire de Fontain
Frank LAIDIE : Maire de Pugey

Secrétaire de séance : Yannick Favory

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 29 avril qui est approuvé.

1. Point sur le budget de fonctionnement et bilan coût de l'opération rénovation,
2. DM2 : budget investissement,
3. Point sur l'utilisation du personnel : CDD Éric François,
4. Retour sur le conseil d'école,
5. Inventaire des biens,
6. Délibérations : DM2, Diminution poste adjoint technique, inventaire des biens.
7. Questions diverses

1. Point sur le budget de fonctionnement et bilan coût de l'opération rénovation

Les premiers constats budgétaires font état d'un écart entre les ressources attendues du SIFALP et le prévisionnel des dépenses de l'année précédente.

	Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles
Dépenses générales	80 000,00 €	Participation communale	300 000,00 €
Personnel	120 000,00 €	CAF	20 000,00 €
Emprunt	63 000,00 €		
Francas	95 000,00 €		
Investissement annuel	10 000,00 €		
TOTAL	368 000,00 €		320 000,00 €

Le Président du SIFALP, afin d'éviter d'augmenter la contribution des communes, s'interroge sur la possibilité de supprimer un poste d'ATSEM en profitant de l'opportunité d'un départ en retraite et de la baisse constatée des effectifs en maternelle. Il est rappelé que la suppression du poste d'ATSEM ne couvrira pas l'écart, et qu'il est délicat de comparer un prévisionnel et des ressources réelles. D'autre part, on constate que de nombreuses lignes budgétaires dont celle des Francas présentent des prévisions budgétaires largement supérieures au réel dépensé. Si la question de la suppression du poste d'ATSEM aux vues des éléments de contexte peut paraître pertinente, il est néanmoins proposé de consulter les enseignants pour estimer la réalité des besoins et de travailler à une optimisation du budget.

Le président du SIFALP communique le bilan de la réalisation des travaux. Il évoque la problématique en cours qui concerne la validation des performances énergétiques. Celle-ci n'a pas été acceptée par l'organisme de contrôle du fait d'un certain nombre de défauts mineurs qui doivent être corrigés par les entreprises. Mais il est actuellement compliqué de contacter ces entreprises et d'obtenir une intervention du maître oeuvre.

Bilan des travaux:

Dépenses	
Programme initial	1 959 0000 €
Avenants	187 000 €
Pipeline	58 428 €
Eudes et MOE	222 690 €
Autres (informatique, cuisine, chalets, bibliothèque, réinstallation)	113 369 €
Total :	2 476 000 € TTC
Recettes	
Emprunt	1 230 000 €
FCTVA	405 000 €
Subventions	1 054 000 € (50% montant HT)
Total	2 689 000 €

Le président indique que la trésorerie disponible du SIFALP à ce jour est de 274 000 €. Il informe le conseil que le prêt relais de trésorerie de 300 000 euros contracté auprès du Crédit Agricole a été remboursé.

2. DM2 : budget investissement

Du fait des crédits insuffisants au chapitre 21 une DM est proposée par le président du SIFALP
Délibération: vote à l'unanimité

3. Point sur le personnel

Le président informe le conseil de la décision de Mme Françoise Rémy de repousser, pour raisons personnelles, son départ en retraite au 1er Avril 2020.

Il propose de créer, en Janvier 2020, un CDD d'un an pour M. Éric François. Actuellement cette personne intervient au SIFALP dans le cadre de remplacements (accompagnement bus et ménage à l'école). Il occuperait le poste laissé vacant par Mme Christine Collot qui a démissionné au 30 novembre 2018. Le nombre d'heures passerait de 17h00 hebdomadaires à 13h00 hebdomadaires.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Retour sur le conseil d'école

Le président du SIFALP informe les élus des questions posées par les parents d'élèves au conseil d'école.

- Projet Agence de l'eau

Un parent a proposé dans le cadre d'un projet de l'Agence de l'Eau de travailler à augmenter la perméabilisation de la cour de l'école. Si l'idée de travailler à la qualité paysagère de la cour de l'école est intéressante, notamment la nécessité de planter des arbres, il est rappelé que le projet devra intégrer un certain nombre de contraintes : respects des espaces réservés à l'exercice du sport, éviter de créer des zones où les élèves pourraient se salir et ramener des déchets végétaux dans l'école. Il serait sans doute pertinent de créer une bande verte le long de la barrière orientale de la cour, celle-ci, en plus de créer une zone perméable aux eaux pluviales, permettrait d'isoler la cour des voisins en plantant par exemple une haie. Le dossier projet est à déposer avant le 15/09/2020.

En marge de ce projet d'autres éléments sont évoqués concernant l'installation de ruches et de jardins potagers.

- Restauration scolaire :

Une question d'un parent concernait le renouvellement du prestataire de cantine. Il est rappelé qu'à ce jour le prestataire donne satisfaction à la majorité des parents, que des démarches d'amélioration (montée en gamme des repas) ont été évoquées avec les FRANCAS mais elles nécessitent un travail budgétaire en réorientant une partie des subventions qui leur sont versées. On rappelle aussi la nécessité de fixer un tarif pour les extérieurs. On rappelle encore que le SIFALP a effectué les démarches pour intégrer la future cantine de la métropole bisontine et qu'il suit le planning mis en place par le législateur en intégrant, comme le veut la loi, un menu végétarien par semaine. L'expérience du périscolaire de Geneuille qui associe une cantine municipale et les filières courtes est évoquée. Il est indiqué que la cuisine actuelle n'a pas été conçue pour la préparation de repas et qu'elle ne possède ni les équipements ni l'espace adéquats. On rappelle aussi que toute hausse de tarifs devra se faire en concertation avec les parents d'élèves qui ne semblent pas prêt à cette augmentation selon l'enquête menée au printemps. Il est indiqué que de nombreux impayés s'élevant à plus de 2000 euros étaient constatés début juillet et que certaines familles ont déposé des dossiers de surendettement auprès de la Banque de France.

- Accès piéton à l'école par les enfants :

Une dernière question d'un parent est évoquée. Elle concerne une assistance du SIFALP pour aider les enfants à traverser les routes. Il est rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à leur entrée dans l'école et qu'ils peuvent s'organiser pour l'accompagnement des enfants à l'école sous forme de pédibus, par exemple.

5. Inventaire des biens :

Suite aux travaux réalisés au groupe scolaire, un inventaire des biens de l'école est à réaliser selon la réglementation afin de mettre à jour l'état de l'actif auprès de la trésorerie.

6. Délibérations

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°2

Suite au vote du budget 2019, les crédits au chapitre 21 ne sont pas suffisants, il faut prendre une décision modificative.

Les membres du conseil syndical acceptent à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°2 suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
R021 : Vir de la section de fonct			+ 1000.00	
D023 : Vir section investissement			+1000.00	
D2313 : Immos en cours de construction		-2700.00		
D2188 : Autres immob corp	+3700.00			

Madame le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Objet : Modification d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Président expose au conseil syndical que suite à la démission de Mme Collot-Lefebvre, il y a lieu d'effectuer un nouveau recrutement. Compte tenu des besoins de services actuels, il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste et de porter cette durée à 13H au lieu de 17H à compter du 6 janvier 2020. Le poste est ouvert aux agents contractuels.

Après délibération, à l'unanimité les membres du Conseil Syndical approuvent le poste d'adjoint technique à 13H hebdomadaires et autorise Monsieur le Président a publié une vacance de poste sur le site du Centre de Gestion.

Objet : Réforme de biens

Monsieur le Président expose que suite aux travaux de rénovation-extension du groupe scolaire, il est nécessaire de réformer un certain nombre de biens dont la liste est jointe.

Après délibération, à l'unanimité les membres du Conseil Syndical acceptent la réforme des biens inscrits dans la liste jointe à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches afférentes à cette opération et à signer toutes les pièces administratives.

7. Questions diverses

Elle concerne une demande d'information sur le nouvel espace numérique de travail ENT (ECLAT) mis en place par la collectivité, notamment son impact financier sur le budget du SIFALP. La question sera posée aux gestionnaires du service Ordiclasse.